

Routes aériennes de l'aéroport de Bruxelles National

Par Guillaume de Walque, Thomas Mels
Publié le 01/08/2014

Le Premier ministre Elio Di Rupo prend acte de la décision du tribunal de première instance de Bruxelles relative aux routes aériennes de l'aéroport de Bruxelles National.

Le jugement impose à l'Etat belge de trouver une solution en ce qui concerne les routes aériennes litigieuses, au plus tard dans un délai de 3 mois.

Le Premier ministre demande à la secrétaire d'Etat à la Mobilité un rapport sur les différentes solutions possibles afin de se conformer au jugement du tribunal.

Ce rapport sera transmis aux vice-premiers ministres du Gouvernement en affaires courantes ainsi qu'aux formateurs.

Service de presse de M. Elio di Rupo, Premier ministre

Rue de la Loi 16

1000 Bruxelles

+32 2 501 02 11

+32 2 512 69 53

<http://www.premier.belgium.be>

Contacts

[Guillaume de Walque](mailto:guillaume.dewalque@premier.fed.be) <guillaume.dewalque@premier.fed.be>

Porte-parole de M. Elio Di Rupo, Premier ministre

+32 2 501 02 36

+32 497 42 51 30

[Thomas Mels](mailto:thomas.mels@premier.fed.be) <thomas.mels@premier.fed.be>

Porte-parole de M. Elio Di Rupo, Premier ministre

+32 2 501 02 28

+32 478 38 56 68